



Code de
l'AFHADS
et RGPD

*Une convergence
opportune*

Association
française des
hébergeurs
Agréés de
Données de
Santé
à caractère personnel

L'hébergeur de données de santé est au sens du Règlement Général sur la



Il traite massivement des données sensibles.
La quasi-totalité de ces obligations sont
Toutefois elles ne portent que sur la partie
Cela peut se limiter à des dispositions de
de colocation, ou à des dispositions totales

Le code de l'AFHADS aux traitements propres

OBLIGATIONS *générales*

- >> Désigner un Délégué à la Protection des Données
- >> Effectuer une étude d'impact sur la vie privée
- >> Mettre en œuvre les mesures de sécurité qui en découlent
- >> Contrôler régulièrement leur efficacité
- >> Détenir un registre des traitements hébergés
- >> Être transparent et reporter ses obligations sur la sous-traitance

OBLIGATIONS *avant l'hébergement*

- >> Consigner au contrat le traitement, les types de données, les personnes concernées, les obligations et droits de son client
- >> Aider son client à respecter ses propres obligations préalables
- >> Recenser le traitement dans son registre

un sous-traitant *de la Protection des Données (RGPD).*

bles, et est donc soumis à des obligations renforcées.
t déjà incluses dans le référentiel de certification HDS.
rt du traitement assurée par l'hébergeur.
de sécurité physique et environnementale pour un site
alement génériques pour un hébergeur neutre.

étend ces obligations *à chaque application hébergée.*

OBLIGATIONS *pendant l'hébergement*

- >> Ne traiter les données que sur instruction documentée
- >> Aider son client sur ses obligations
 - de sécurisation
 - de notification
 - d'exercice des droits de la personne concernée
- >> Autoriser des audits par les responsables de traitement

OBLIGATIONS *en fin d'hébergement*

- >> Restituer ou détruire des données
- >> Détruire des sauvegardes et archives



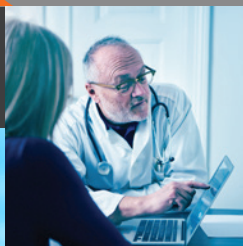
LES MEMBRES DE L'AFHADS

*proposent d'assister leurs clients,
avant et pendant l'hébergement, sur :*

- >> La réalisation de l'étude d'impact sur la vie privée
- >> La documentation au registre des mesures spécifiques à chaque application
- >> Le contrôle périodique de l'efficacité de ces mesures

*Le maintien du médecin de l'hébergeur facilite
l'exercice des droits des personnes concernées
dans le cas où le client de l'hébergeur ne
serait pas directement un professionnel
de santé responsable de traitement.*

à savoir...



Depuis 2010, l'AFHADS rassemble les hébergeurs agréés de données de santé. Sa mission première est de défendre le droit des personnes concernées à voir leur données personnelles de santé utilisées et conservées de manière sécurisée.

AFHADS

2 avenue des Puits
71300 MONTCEAU LES MINES

03 85 67 88 04

contact@afhads.fr

www.afhads.fr

Association
française des
hébergeurs
agréés de
Données de
Santé
à caractère personnel